

Les Tarnais accèdent au Dossier Médical Personnel, une avant-première au déploiement régional en Midi-Pyrénées

La création et l'utilisation du Dossier Médical Personnel s'accroissent dans le Tarn, premier département en région Midi-Pyrénées à généraliser ce « carnet de santé informatisé ». Les établissements de santé étendent son utilisation, les médecins libéraux l'accueillent favorablement et la très grande majorité des patients le choisissent.

Toulouse, le 11 Octobre 2012 : La région Midi-Pyrénées devient la quatrième région la plus dynamique de France dans le cadre du déploiement du Dossier Médical Personnel. Cette performance est directement liée à l'activité importante dans le Tarn, où 3291 DMP ont été créés, ce qui représente environ la moitié de la totalité des DMP créés en Midi-Pyrénées¹. Impulsée par les établissements de santé, la dynamique du Dossier Médical Personnel (DMP) gagne les médecins libéraux avant de s'étendre à tous les professionnels de santé. Département pilote du programme national d'accompagnement du DMP en région, le Tarn illustre l'adhésion des professionnels de santé comme des patients à ce service innovant et gratuit. Le déploiement progressif permet de préparer la généralisation régionale à partir de 2013.

« Nous nous trouvons dans une phase d'appropriation de cet outil par les professionnels de santé », déclare le Professeur Louis Lareng, administrateur du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Télésanté Midi-Pyrénées. Le GCS met en œuvre le déploiement du DMP dans la région. « Le Dossier Médical Personnel se construit progressivement, à partir d'un travail collectif local, à l'échelle d'un bassin de santé. Prendre le temps d'échanger, de réfléchir ensemble sur la définition du contenu pertinent, sur la façon d'informer les patients, etc. est indispensable. Le déploiement doit donc être dynamique pour atteindre un seuil critique d'utilisation mais aussi soigneusement accompagné. ».

Verbatim Docteur Jean-Pascal Ramon,
médecin généraliste à Castres

« C'est un service rendu au patient. Créer un DMP et y verser des informations médicales importantes fait partie de notre mission de santé publique, nous assurons au patient une sécurité en cas d'urgence. Ils apprécient beaucoup et m'en remercient.

Quand une de mes patientes a été hospitalisée en urgence, j'ai immédiatement contacté l'urgentiste pour lui signaler qu'elle avait un DMP. Il a aussitôt accédé à toutes les informations nécessaires pour la prendre en charge en toute sécurité.

La création d'un DMP ne me prend pas plus de trois minutes, information au patient incluse ! Je verse dans le DMP les informations essentielles : le traitement habituel, un examen important, le dernier examen biologique.

A nous de nous approprier cet outil, de l'utiliser et de le faire évoluer pour que ce service rendu au patient simplifie et accélère la transmission des informations entre professionnels de santé.

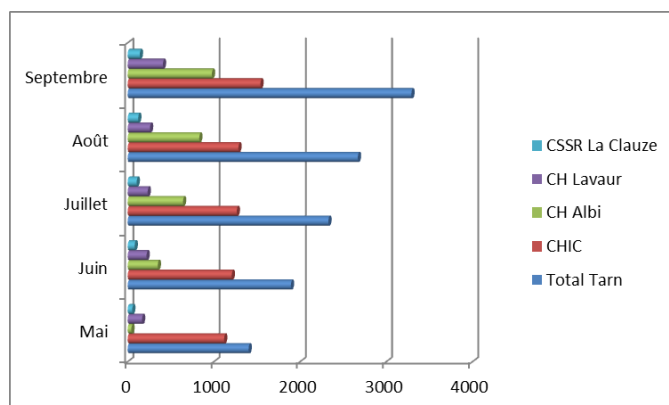
Lire l'intégralité de l'interview en annexe).

¹ 6644 DMP créés en région Midi-Pyrénées, total cumulé jusqu'en septembre 2012, source ASIP Santé

Près d'une centaine de médecins libéraux tarnais ont participé aux réunions d'informations sur le DMP en juin et septembre, organisées par le GCS Télésanté Midi-Pyrénées avec des éditeurs de logiciels médicaux DMP compatibles. De nouvelles réunions sont programmées, notamment avec des kinésithérapeutes le 16 octobre. Favorables² à la mise en place de ce service innovant qui facilitera notamment la coordination des soins ville-hôpital, les médecins sont majoritairement prêts à l'utiliser. Parmi les principaux atouts du DMP sont cités l'accès aux informations concernant les patients, notamment les antécédents médicaux, et le partage d'informations médicales entre professionnels.

Le Dossier Médical Personnel s'inscrit peu à peu dans les usages au niveau hospitalier. Cinq établissements de santé proposent ce service à leurs patients, les autres s'approprient à démarrer dans les prochains mois. Au sein de chaque établissement, l'usage s'étend progressivement. Le nombre de services utilisant le DMP et la liste des documents ainsi transmis s'enrichit au fur et à mesure (lettre de sortie, compte-rendu d'hospitalisation et de consultation, compte-rendu d'imagerie, etc.).

Cumul de DMP créés 2012



Etablissements de santé DMP opérationnels (Tarn)

- Centre de Soins de Suite et de Réadaptation (CSSR) La Clauze
- Centre Hospitalier de Lavour
- Centre Hospitalier d'Albi
- CHIC : Centre Hospitalier Intercommunal de Castres-Mazamet
- Clinique Claude Bernard (début)

Les Tarnais découvrent le DMP, essentiellement dans les hôpitaux et cliniques ou chez leur médecin traitant. Pour pouvoir répondre aux questions et accompagner les usagers, les agents d'accueil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Tarn ont reçu une formation spécifique.

Parallèlement aux actions menées dans le Tarn, le déploiement débute dans le bassin de santé de Toulouse. Plusieurs établissements de santé sont opérationnels (CHU Toulouse, Clinique Pasteur, Clinique Saint-Exupéry, AAIR). Les premières réunions d'informations à destination des médecins libéraux toulousains se tiendront à partir du 11 octobre.



©Jean Chiscano. Septembre 2012

208 919 DMP créés en France au 30/09/2012

Dont **6 644** en région Midi-Pyrénées

Pour une interview, des visuels, des informations complémentaires
Contact Presse : Anne Yzèbe, GCS Télésanté Midi-Pyrénées
Courriel : yzebe.a@telesante-midipyrenees.fr Téléphone: 05 67 20 74 25

² Baromètre 2012 ASIP Santé Ipsos Notoriété et Image du DMP : 77% des médecins estiment que le DMP représente un progrès pour la santé des patients comme pour la pratique médicale des professionnels de santé et le considèrent comme une évolution inéluctable.



au service de la santé

Le GCS Télésanté Midi-Pyrénées met en place le programme de déploiement du DMP en région Midi-Pyrénées, dans le cadre d'une convention signée avec l'ASIP santé (Agence des Systèmes d'Information Partagés).

Le Dossier Médical Personnel est un carnet de santé, informatisé et sécurisé, accessible sur internet.

Il permet au patient et aux professionnels de santé autorisés, de partager, partout et à tout moment, les informations de santé utiles à la coordination des soins du patient.

Le DMP est un service public et gratuit. Le patient en a l'entier contrôle : lui seul autorise son accès aux professionnels de santé, sauf en cas d'urgence.

- **13 août 2004** : Loi créant le DMP
- **2006-2010** : Expérimentations régionales
- **Décembre 2010** : Ouverture du service national DMP
- **2011** : Déploiement dans 4 régions pilotes (Alsace, Aquitaine, Franche Comté, Picardie)
- **2012** : Déploiement progressif en région
- **2013** : Généralisation du DMP



Plus d'information sur le DMPP
www.dmp.gouv.fr

A Propos du GCS Télésanté Midi-Pyrénées

Le GCS Télésanté Midi-Pyrénées est **le référent opérationnel Télémédecine et e-santé** pour toute la région. Ses 144 adhérents représentent la quasi-totalité des établissements de santé de la région ainsi que des établissements et structures médico-sociales, des réseaux de santé et des professionnels de santé libéraux. Dans le cadre du Programme Régional de Santé défini par l'ARS (Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées), le GCS Télésanté Midi-Pyrénées:

- **pilote l'Espace Numérique Régional de Santé (ENRS)** Midi-Pyrénées, au sein duquel sont développés la coopération et des services « métier » (Télésanté, Télémédecine...), en garantissant l'accès sécurisé aux informations médicales en tout point du territoire,
- **développe et coordonne des projets régionaux de systèmes d'information partagés de santé** (socle Télémédecine, Service d'archivage, de diffusion et de partage d'imagerie médicale, Dossier Médical Personnel, Dossier Communicant en Cancérologie, messagerie sécurisée, etc.),
- **accompagne les acteurs de santé** dans la mise en œuvre de leurs projets de Télémédecine et d'échange et partages d'informations médicales.

Groupement de Coopération Sanitaire

Le GCS est l'outil de coopération privilégié dans le cadre des coopérations entre le secteur public et privé, mais également entre la ville et l'hôpital .

Son Administrateur est le **Professeur Louis Lareng**, professeur de médecine, fondateur du SAMU, Président de la Société Européenne de Télémédecine et e-santé.

INTERVIEW

« Le DMP est un service rendu au patient »

Le docteur Jean-Pascal Ramon, médecin généraliste à Castres depuis 30 ans, a rapidement adopté le Dossier Médical Personnel. Il crée en moyenne une quinzaine de DMP par semaine, pour des profils précis de patients. Pionnier de ce nouveau service, le docteur Ramon recommande le DMP à ses confrères.

Vous souvenez-vous de votre premier DMP ?

J'étais depuis longtemps convaincu que c'était un service utile et nécessaire, la question n'était pas de s'y mettre ou non mais quand et comment. Mon premier DMP date d'avril 2012. Je venais d'entendre un anesthésiste me confier son espoir que les médecins intègrent rapidement le DMP car il était régulièrement confronté à des situations de prise de risque maximale : une opération d'urgence, le patient inconscient ou en état de choc, le médecin traitant injoignable et par conséquent aucune information sur les allergies et les antécédents médicaux du patient. J'ai finalement proposé le premier DMP à un patient jeune, que je connaissais bien, en fin de journée parce que je craignais que cela prenne du temps. Je me suis rendu compte que c'était rapide et que le patient était très reconnaissant. Après ce premier pas, j'ai rapidement intégré le Dossier Médical Personnel à ma pratique quotidienne.



Quelle est l'utilité du DMP aujourd'hui, à un stade encore en développement ?

C'est un service rendu au patient. Créer un DMP et verser au dossier des informations médicales importantes fait partie de notre mission de santé publique, nous assurons au patient une sécurité en cas d'urgence. Ils apprécient beaucoup et m'en remercient. Je le propose surtout à ceux qui ont des risques élevés d'être pris en charge en urgence à l'hôpital, qui souffrent de maladies chroniques, de plusieurs pathologies ou encore d'allergies. Quand une de mes patientes a été retrouvée inanimée chez elle après une chute, j'ai immédiatement contacté l'urgentiste à l'hôpital pour lui annoncer l'arrivée de cette personne âgée et lui signaler qu'elle avait un DMP. Il a accédé à toutes les informations nécessaires pour la prendre en charge en toute sécurité. J'ai pu revenir beaucoup plus rapidement à ma consultation en cours, avec l'esprit serein. Aujourd'hui le DMP est encore peu utilisé donc je n'y trouve pas encore le compte-rendu d'hospitalisation,

la radio ou les résultats de laboratoire que j'attends. A terme, quand tous les professionnels de santé s'y seront mis, ce sera le cas. Mais pour le moment, je le fais pour mes patients et pour les services hospitaliers qui peuvent s'en servir.

Le DMP a-t'il nécessité un changement par rapport à vos habitudes ?

Le changement important a été le dossier médical informatisé, cela nécessite un effort de formalisation et de la rigueur. Mais le Dossier Médical Personnel fonctionne exactement de la même façon, je remplis le dossier de mon patient et lorsqu'une information mérite d'être versée à son Dossier Médical Personnel, je l'indique en cliquant sur l'icône DMP. Lorsque la consultation est terminée, un message demande la confirmation pour verser les documents sélectionnés au DMP et le transfert se fait très vite. Au début surtout, il faut bien se demander quelles sont les informations pertinentes, quels documents verser au DMP, il faut aussi faire attention à la clarté des libellés pour assurer un accès rapide aux éléments essentiels. C'est assez rapide, utiliser le DMP ne réduit pas le temps de soins et ne modifie pas la relation établie avec les patients.

Quels conseils pratiques pouvez-vous donner à vos confrères pour utiliser le DMP ?

Je peux me baser sur mon expérience pour suggérer quelques idées et rassurer par rapport à des craintes suscitées par le DMP. Par exemple, la création d'un DMP ne me prend pas plus de trois minutes, information au patient incluse ! Ils y sont très favorables, je n'ai eu que deux refus. Je veille à les associer lorsque je renseigne les antécédents, en tournant l'écran vers eux et en sélectionnant avec leur accord les informations pertinentes. Cette participation est rassurante pour le patient. La création du DMP entraîne une reconnaissance immédiate. Ensuite, je verse dans le DMP les informations essentielles : le traitement habituel, un examen important, le dernier examen biologique. Mais le courant, la petite angine reste dans mon dossier patient. C'est surtout un outil de partage de données médicales entre professionnels de santé. L'adaptation de nos logiciels métier est en cours et devrait nous permettre d'utiliser pleinement le DMP comme un outil d'échange interprofessionnel. A nous de nous approprier cet outil, de l'utiliser et de le faire évoluer pour que ce service rendu au patient simplifie et accélère la transmission des informations entre professionnels de santé.

